

n°165 - 2024 (Analyses et synthèses

La situation des assureurs soumis à Solvabilité II en France au premier semestre 2024



SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Les collectes nette et brute en assurance-vie sont à des niveaux élevés au premier semestre 2024. La collecte nette est en forte hausse par rapport au premier semestre 2023, sous l'effet combiné de la hausse de la collecte brute, en particulier sur les supports euros, et de la baisse des rachats sur ces mêmes supports.

La collecte brute tous supports atteint un niveau record au premier semestre 2024 (sur la série semestrielle collectée depuis 2011), s'établissant à 80,6 milliards d'euros (+9,2 Mds € /+12,9 % par rapport au premier semestre 2023) (cf. Graphique 1). La progression de la collecte brute est principalement due à celle des supports en euros dont la collecte s'élève à 48,9 milliards d'euros (+7,8 Mds € /+19,0 %). La collecte sur les supports en unités de compte est également en hausse par rapport à la même période en 2023 et atteint 31,7 milliards d'euros (+1,4 Md €/+4,5). La part de celle-ci dans la collecte brute tous supports est en baisse au premier semestre 2024 (-3,1 points de pourcentage sur un an) et s'élève à 39,4 %.

Parallèlement, les rachats ont décru au premier semestre 2024 à 41,8 milliards d'euros tous supports confondus (cf. Graphique 2), soit 5 % de moins qu'au premier semestre 2023. Les rachats sur les supports en euros diminuent nettement (-4,2 Mds € /-12,3 %), tandis que les rachats sur les supports en unité de compte enregistrent une hausse notable (+2 Mds € /+19,4 %), mais qui peut être reliée à une progression importante des encours ces dernières années. Le ratio rachats sur primes s'élève à 51,8 % au premier semestre 2024, en baisse par rapport à la même période en 2023 et se situe parmi les niveaux historiques les plus faibles (moyenne de long terme de la série (2011- 2023) de 60 %). Le montant des sinistres du premier semestre 2024 diminue également et s'établit à 23,4 milliards d'euros (-0,6 Md €/-2,5 % relativement au premier semestre 2023). Comme l'année précédente, l'évolution des sinistres enregistrée au premier trimestre est imputable au pic de mortalité survenu en fin d'année précédente et début d'année en cours du fait de la grippe hivernale (cf. Graphique 3).

La collecte nette sur les supports rachetables en assurance-vie est de 15,4 milliards d'euros au premier semestre 2024, un montant 4,6 fois plus élevé qu'au premier semestre 2023 (3,4 milliards d'euros) (cf. Graphique 5), et établit un nouveau pic historique sur la série collectée depuis 2011. La collecte nette des supports en euros est en forte progression au premier semestre 2024, redevenue positive (à 1,7 milliard d'euros), après des valeurs négatives depuis 2020 (-18,6 milliards d'euros au premier semestre 2023). La collecte nette sur les supports en unités de compte, bien qu'en recul de 37,5 % par rapport à 2023, reste soutenue à 13,7 milliards d'euros sur la période, et contribue à 89,2 % au niveau de la collecte nette. Les arbitrages sont en faveur des supports en euros (2,7 milliards d'euros), contrairement au premier semestre 2023 (5,1 milliards d'euros en faveur des supports en unités de compte) (cf. Graphique 4).

Sur la période de juillet et août 2024, la collecte nette en assurance-vie tous supports s'établit à 2,4 milliards d'euros, redevenue positive, comparée à la même période en 2023 (-2.7 Mds €). Cette progression est due, tout comme pour le premier semestre 2024, à l'effet combiné d'une hausse sur la collecte brute et de la baisse des rachats, en particulier sur les supports en euros.

L'activité d'assurance non vie continue sa progression au premier semestre 2024.

Les primes acquises d'assurance non vie en affaires directes ont augmenté de 5,6 % entre le premier semestre 2023 et le premier semestre 2024 (cf. Tableau 2). Les sinistres d'assurance non vie en affaires directes, pris dans leur ensemble, ont également augmenté de 4,1 % sur la même période (cf. Tableau 2). La hausse du volume des primes s'observe surtout sur les trois plus gros secteurs de l'assurance

non vie : les frais médicaux (5,9 %), l'assurance automobile (6,4 %) et l'assurance incendie et dommages aux biens (7 %) (cf. Tableau 3). Sur ce dernier, les sinistres ont diminué de 2,1 % entre fin juin 2023 et fin juin 2024, alors que les deux premiers ont encore vu leurs sinistres augmenter de 4,5 % sur la même période (cf. Tableau 4).

Concernant l'activité de santé non vie, les primes et les sinistres en affaires directes augmentent significativement entre le premier semestre 2023 et 2024, respectivement 5,8 % et 4,0 %. C'est notamment le cas des frais médicaux (cf. Tableaux 3 et 4).

Après une très nette dégradation en 2022 liée en particulier au choc inflationniste, le ratio combiné de l'ensemble des lignes d'activité non vie s'est stabilisé depuis 2023 à un niveau supérieur à celui de la période antérieure à ce choc, atteignant 97,3 % fin juin 2024 (cf. Graphique 7). Après une nette amélioration du ratio combiné de l'assurance santé (vie et non vie) au premier trimestre 2024 (91,8 %), il s'est dégradé pour atteindre 97,1 % à fin juin 2024. À l'opposé, le ratio combiné des activités de l'assurance non vie hors santé s'est amélioré, passant de 101,6 % à 99,8 % sur la même période.

En effet, l'inflation des services d'assurance non vie destinés aux particuliers a été significativement inférieure à l'inflation générale en 2022 et 2023 (cf. graphique 8), alors même que le coût des pièces de rechange automobile et des services de réparation du logement, le coût de la réassurance et celui des catastrophes climatiques augmentaient fortement. En juin 2024, l'inflation des services d'assurance non vie atteint un rythme élevé, 7,9% en glissement annuel, cette hausse rapide concernant ses trois composantes, habitation, santé et auto.

L'allocation de l'actif des assureurs a peu évolué au 1er semestre 2024.

Les placements des organismes d'assurance français s'élèvent à 2 626 milliards d'euros en valeur de marché fin juin 2024, en hausse de 1,7 % par rapport au semestre précédent (2 582 milliards d'euros) et en hausse de 3,6 % par rapport à fin juin 2023 (2 534 milliards d'euros). Cette évolution à la hausse a été limitée par la baisse des marchés au mois de juin.

L'allocation observée sur les actifs des assureurs à fin juin 2024 diffère peu de celle de fin décembre 2023 (cf. Graphique 11). Les obligations souveraines représentent 19 % des placements après mise en transparence, les obligations du secteur financier 27 % et les obligations des sociétés non financières 11 % (contre respectivement 20 %, 27 % et 11 % fin 2023). Les actions et participations représentent 23% des placements. À noter que pour 16% des placements (notamment OPC dont la composition détaillée n'est pas disponible à la date de remise des données réglementaires), il n'est pas possible d'opérer de répartition selon ces catégories par transparence (actions / obligations / ...) ; les chiffres indiqués ci-dessus constituent donc un minorant de leur poids final dans les placements des assureurs.

Les assureurs continuent par ailleurs à privilégier des contreparties principalement situées en France ou dans la zone euro (cf. Graphique 12). Une telle stratégie d'allocation d'actifs leur permet de disposer d'une part très importante d'actifs liquides et de bonne qualité (48 %), pour faire face à de potentiels besoins accrus et soudains de liquidité (cf. Graphique 13).

Avec le retour de l'inflation et la remontée des taux, les assureurs ont par ailleurs accru depuis 2023 leur trésorerie et leurs dépôts bancaires (cf. Graphique 14).

Du fait de la hausse des taux d'intérêt au 1er semestre 2024, les moins-values latentes obligataires représentent l'équivalent de -4 % de la valeur d'acquisition du total des placements à fin juin 2024 contre -3% à la fin d'année 2023 (Graphique 15). L'ensemble du portefeuille de placements (obligations, actions hors participations, immobilier, OPC) reste en plus-values latentes à hauteur de 2% du total des placements. Par ailleurs, au sein de leur portefeuille obligataire, les assureurs détiennent d'une manière

générale une proportion très majoritaire de titres de bonne qualité, ainsi moins de 1 % des obligations ont une notation inférieure à BBB-.

Les provisions pour dépréciations des assureurs, qui concernent principalement les actions et dans une moindre mesure les actifs immobiliers, restent limitées. Elles ont en effet connu une augmentation en 2023 par rapport à 2022 mais ne représentent qu'environ 1 % des encours (cf. Graphique 16). Cette augmentation concerne notamment les investissements en immobilier, en lien avec la baisse de la valeur de ces derniers lors de la période récente.

Le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (CSR) se maintient à un niveau élevé au premier semestre 2024.

Le ratio de solvabilité de l'ensemble des organismes d'assurance s'établit à 246 % fin juin 2024, contre 249 % fin 2023 (cf. Graphique 17). Cette légère diminution concerne tous les types d'organismes, en particulier les bancassureurs qui voient leur ratio diminuer de 8 points de pourcentage au premier semestre 2024, pour s'établir à 238 % fin juin 2023. Le ratio de solvabilité des autres organismes vie et mixtes est passé de 229 % fin 2023 à 224 % fin juin 2024 (cf. Graphique 18), et celui des organismes non-vie est passé de 281 % fin 2023 à 278 % fin juin 2024 (cf. Graphique 19).

Cette légère diminution du ratio de solvabilité des organismes d'assurance au premier semestre 2024 est portée par le capital de solvabilité requis, c'est-à-dire le dénominateur du ratio, qui augmente légèrement pour les bancassureurs ainsi que pour les autres organismes vie et mixtes et pour les autres organismes non-vie (cf. Graphique 20). On note une légère augmentation des taux sans risque au premier semestre 2024, quelle que soit l'échéance, alors qu'ils avaient diminué entre fin 2022 et fin 2023 (cf. Graphique 21).

Étude réalisée par la direction d'étude et d'analyse des risques de l'ACPR1.

-

¹ Ont contribué à cette étude : Frédéric Ahado, Vladimir Azzopardi, Laure Chantrelle, David Ly et Céline Yang.

SOMMAIRE

Chiffre	es Clés	6
Activit	é des principaux organismes d'assurance agréés en France	
1.	Activité vie	7
2.	Flux nets en assurance-vie	8
3.	Activité non vie	. 10
Bilan	des principaux organismes d'assurance agréés en France	
1.	Structure du bilan	. 14
	1.1 Composition de l'actif	. 14
	1.2 Composition du passif	. 15
2.	Provisions techniques	. 15
3.	Placements	. 16
4. modé	Focus : Des obligations toujours en moins-values latentes mais des dépréciations d'actifs rées	. 18
	19	
Solval	pilité des principaux organismes d'assurance agréés en France	
1.	Capital de solvabilité requis (CSR)	. 19
2.	Évolution des fonds propres et du Capital de Solvabilité Requis selon le type d'organismes.	. 21
Gloss	aire	
Périm	ètre de l'étude	

Chiffres Clés



Taux de couverture moyen du CSR :

246% fin juin 2024 après 249% fin 2023



Organismes vie et mixtes :

224% fin juin 2024 après **229%** fin 2023



Organismes non-vie:

281% fin juin 2024 après **278%** fin 2023



2 626 milliards €

de placements au 30/06/2024



19% en obligations souveraines

Après mise en transparence des OPC



27% en obligations du secteur financier

Après mise en transparence des OPC



11% en obligations de sociétés non financières

Après mise en transparence des OPC





+13,6 % de primes en affaires directes

1^{er} semestre 2023 ↓ 1^{er} semestre 2024



+5,6 % de primes en affaires directes

ACTIVITE NON VIE



97,3 % : Ratio combiné net non vie fin juin 2024



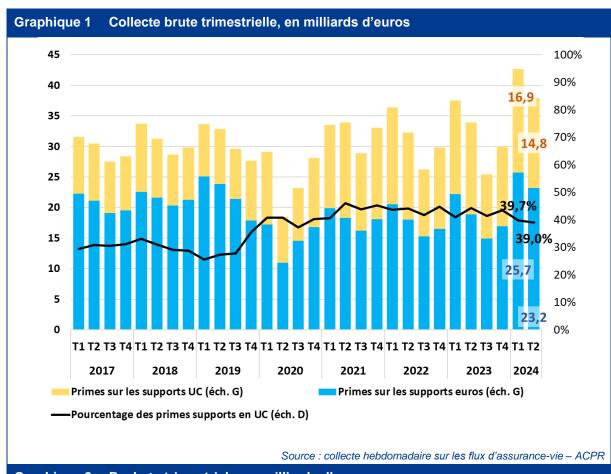
1. Activité vie

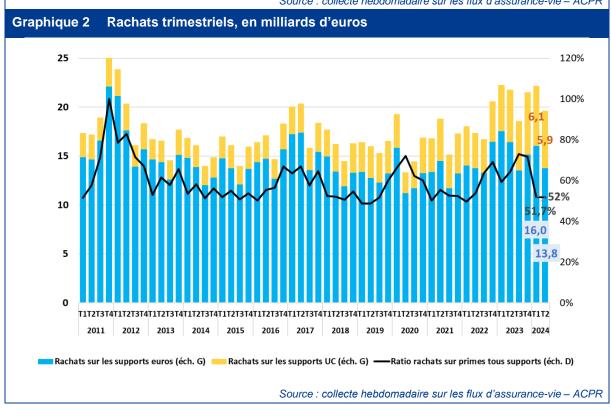
Tableau 1 Primes acquises et sinistres en assurance-vie, en milliards d'euros

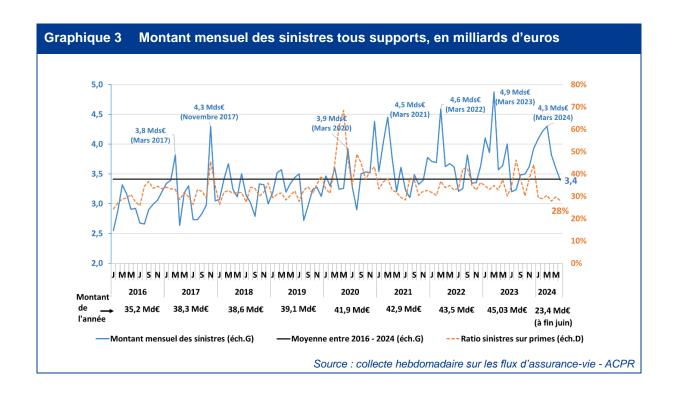
	S1 2023	S1 2024	Taux de croissance S1 2024 / S1 2022
Primes vie			
Affaires directes	82,1	93,3	+13,6%
Réass. acceptée	10,7	12,1	+13,1%
Prestations vie			
Affaires directes	77,4	78,5	+1,5%
Réass. acceptée	15,2	14,6	-3,9%

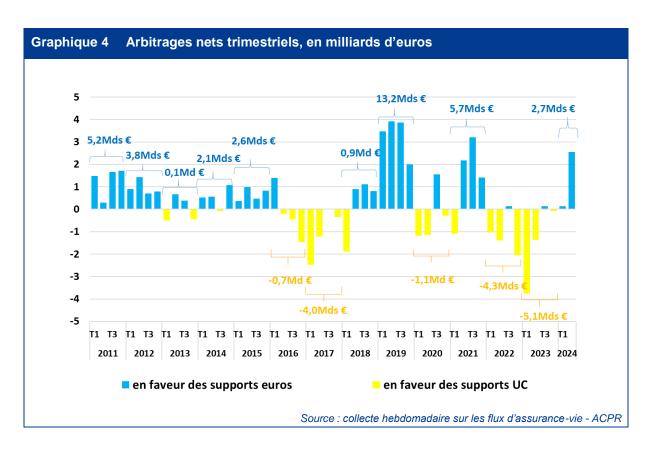
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2. Activité globale d'assurance-vie y compris assurance-décès, épargne retraite et Eurocroissance, contrairement aux graphiques suivants (contrats d'assurance-vie rachetables hors assurance-décès, épargne retraite et Eurocroissance et organismes soumis à la collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie).

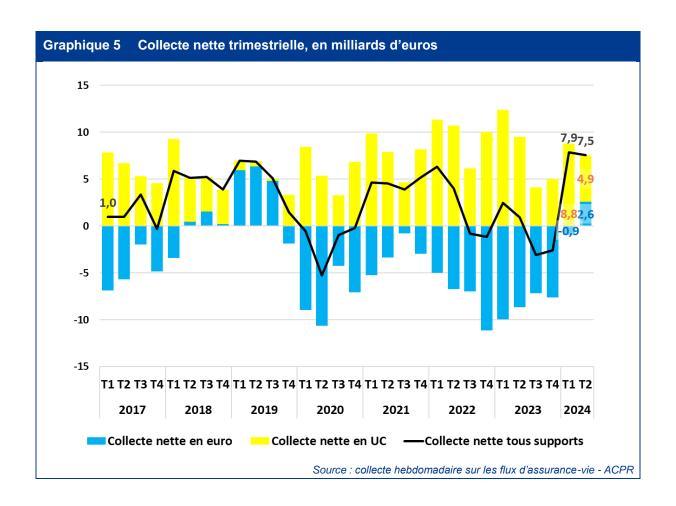
2. Flux nets en assurance-vie











3. Activité non vie

	S1 2023	S1 2024	Taux de croissance S1 2024 / S1 2023
Primes non-vie			
Affaires directes	55,0	58,0	+5,6%
Réassurance acceptée	16,7	19,0	+13,7%
Sinistres non-vie			
Affaires directes	37,7	39,3	+4,1%
Réassurance acceptée	12,1	12,8	+6,1%

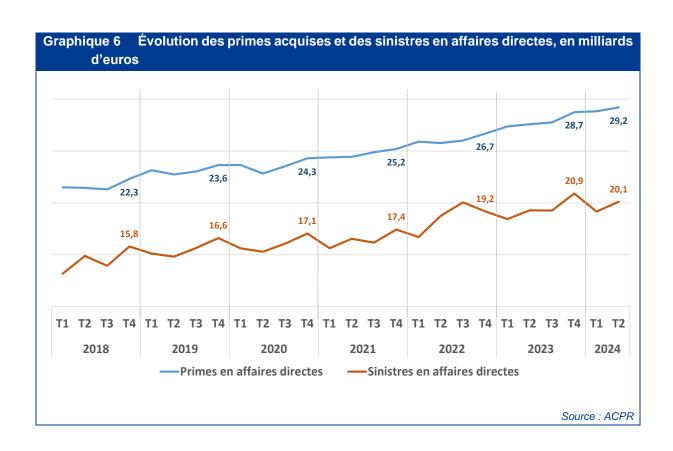


Tableau 3 Primes acquises en affaires directes, par lignes d'activités de l'assurance non vie, en millions d'euros

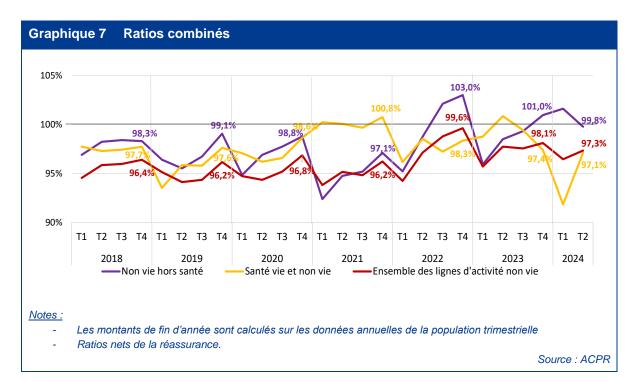
	Prime	es acquises	en affaires	directe	s
	2023	S1 2023	S1 2024	Vari	ation
Assurance maladie	8 742	4 290	4 553	263	6,1%
Rentes Santé non vie	291	156	157	1	0,3%
Ensemble des lignes d'activité santé vie	9 033	4 446	4 710	263	5,9%
Frais médicaux	32 031	16 000	16 939	939	5,9%
Protection du revenu	12 575	6 183	6 506	324	5,2%
Indemnisation des travailleurs	270	136	166	30	22,2%
Ensemble des lignes d'activité santé non vie	44 876	22 318	23 611	1 293	5,8%
Assurance auto (RC + dommages)	23 981	11 773	12 521	748	6,4%
Incendie et dommages aux biens	22 549	10 945	11 714	769	7,0%
Responsabilité Civile (= RC) générale	9 432	4 795	5 056	261	5,4%
Pertes pécuniaires diverses	3 551	1 667	1 743	76	4,6%
Assistance	2 581	1 294	1 148	-147	-11,3%
Protection juridique	1 759	846	913	66	7,8%
Assurance-crédit et cautionnement	1 867	943	917	-27	-2,8%
Assurance marit., aér. et transport	880	383	427	44	11,5%
Ensemble des lignes d'activité Non Vie Hors Santé (= NVHS)	66 600	32 648	34 438	1 791	5,5%

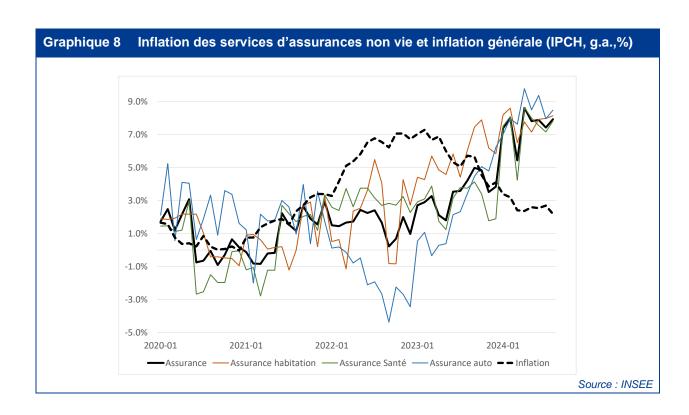
 $\textit{P\'erim\`etre}: \textit{organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilit\'e} \ 2.$

Tableau 4 Sinistres en affaires directes, par lignes d'activités de l'assurance non vie, en millions d'euros

	Sin	istres en a	ffaires dire	ectes	
	2023	S1 2023	S1 2024	Va	riation
Assurance maladie	5 735	2 844	2 711	-133	-4,7%
Rentes Santé non vie	1 784	1 017	900	-116	-11,4%
Ensemble des lignes d'activité santé vie	7 518	3 861	3 611	-249	-6,5%
Frais médicaux	25 931	13 065	13 686	621	4,8%
Protection du revenu	6 940	3 595	3 643	47	1,3%
Indemnisation des travailleurs	197	94	118	24	25,6%
Ensemble des lignes d'activité santé					
non vie	33 068	16 754	17 446	693	4,1%
Assurance auto (RC + dommages)	17 991	8 465	8 861	396	4,7%
Incendie et dommages aux biens	16 915	7 400	7 250	-149	-2,0%
Responsabilité Civile (= RC) générale	6 190	3 270	3 777	507	15,5%
Pertes pécuniaires diverses	922	489	537	47	9,6%
Assistance	1 390	686	643	-43	-6,2%
Protection juridique	477	232	255	23	9,9%
Assurance-crédit et cautionnement	538	242	347	105	43,3%
Assurance marit., aér. et transport	406	184	152	-32	-17,6%
Ensemble des lignes d'activité Non Vie Hors Santé (= NVHS)	44 829	20 967	21 820	853	4,1%

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

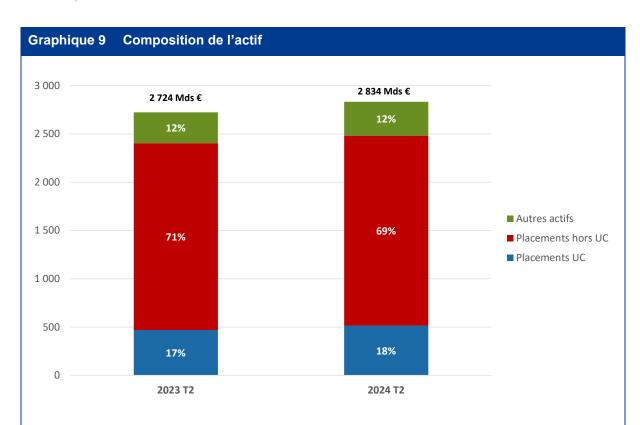




Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France

1. Structure du bilan

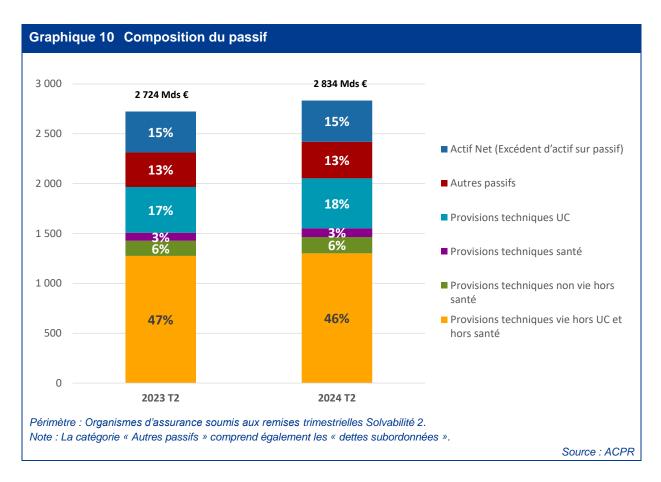
1.1 Composition de l'actif



Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Notes : La catégorie « Autres actifs » rassemble les actifs du bilan ne correspondant pas à des placements (immobilisations incorporelles, actifs d'impôts différés, immobilisations corporelles détenues pour usage propre, montants recouvrables au titre des contrats de réassurance, etc).

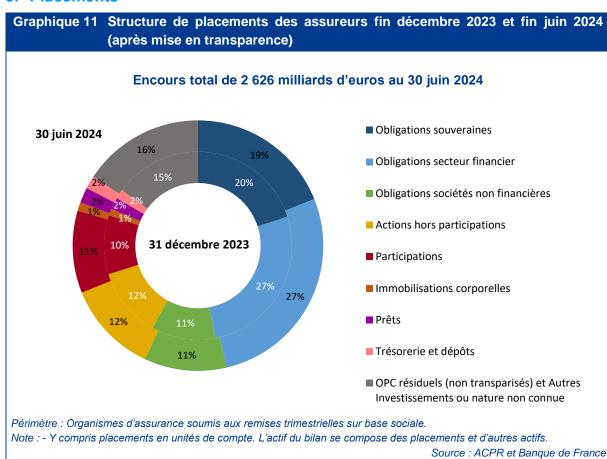
1.2 Composition du passif

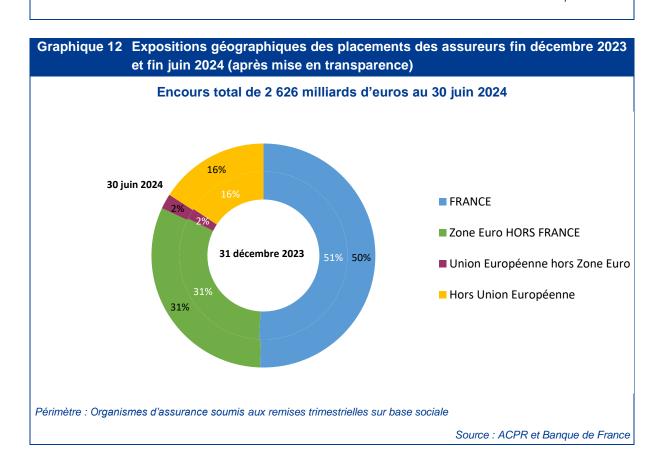


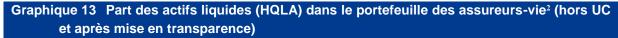
2. Provisions techniques

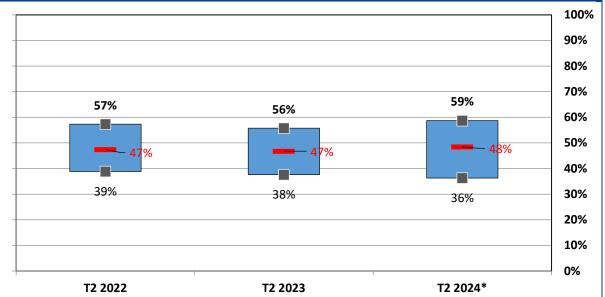
Provisions techniques Ratio PT / Total bilan	2023 T2	2024 T2
Activité non vie (hors santé)	151,8 5,6%	163,3 5,8%
Activité vie (hors UC et hors santé)	1 275,0 46,8%	1 301,2 45,9%
Activité santé	81,6 3,0%	86,9 3,1%
Activité en unités de compte	457,7 16,8%	501,8 17,7%
Total bilan	2 723,6	2 833,5

3. Placements





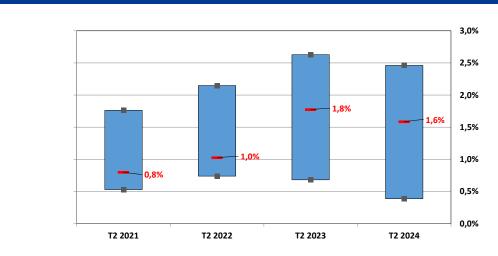




(En %, les quartiles sont représentés par les carrés gris et la moyenne pondérée par les traits horizontaux rouges) Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale Note : à compter de 2024 nouvelle méthodologie de calcul

Source : ACPR et Banque de France

Graphique 14 Part de la trésorerie et des dépôts sur la valeur totale des placements (hors UC et avant mise en transparence des OPC)

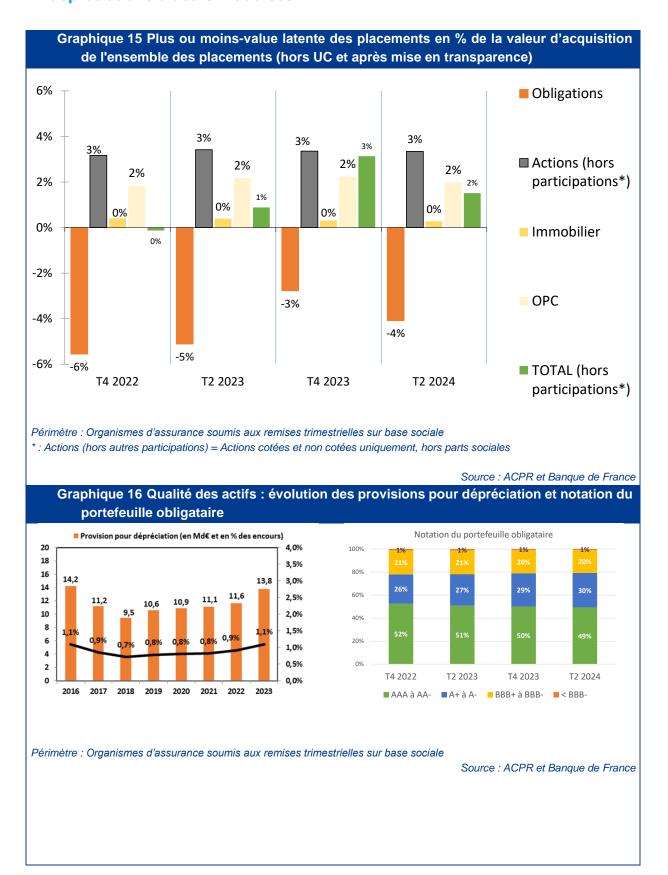


(En %, les quartiles sont représentés par les carrés gris et la médiane par les traits horizontaux rouges) Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale Note : nouvelle méthodologie mise en place en 2024 appliquée au passé

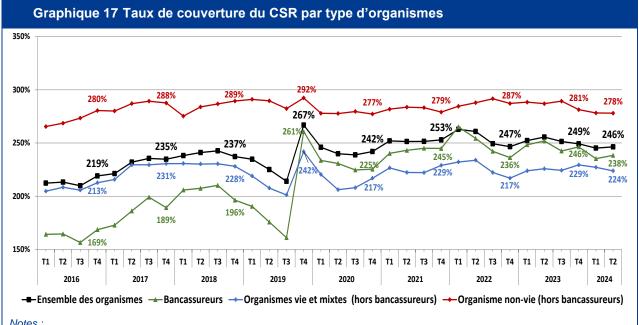
Source: ACPR et Banque de France

² Le calcul de ce taux est inspiré des standards développés par le Comité de Bâle, dans le cadre de Bâle III, qui introduisent un ratio de liquidité (LCR – liquidity coverage ratio) dont l'objet est de promouvoir la résilience à court terme des banques au risque de liquidité. Ce ratio, notamment utilisé par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA), représente le rapport entre les actifs liquides de haute qualité (HQLA - high quality liquid assets) non grevés, pouvant être convertis en liquidité, facilement et immédiatement, sur les marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait trois jours calendaires, et l'ensemble des placements. Ces actifs liquides de haute qualité sont pris en compte en valeur de marché pour le calcul de ce taux.

4. Focus : Des obligations toujours en moins-values latentes mais des dépréciations d'actifs modérées

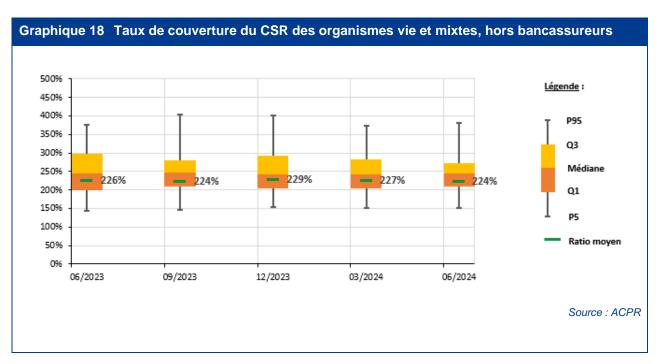


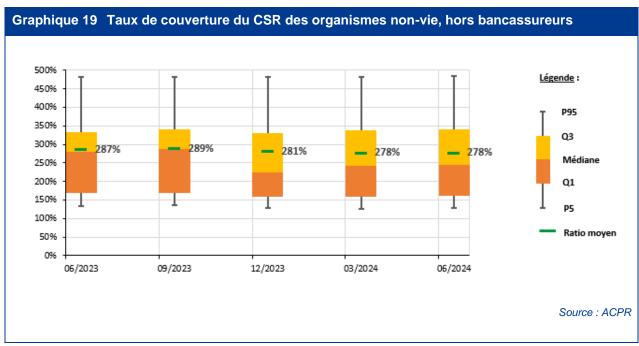
Capital de solvabilité requis (CSR)



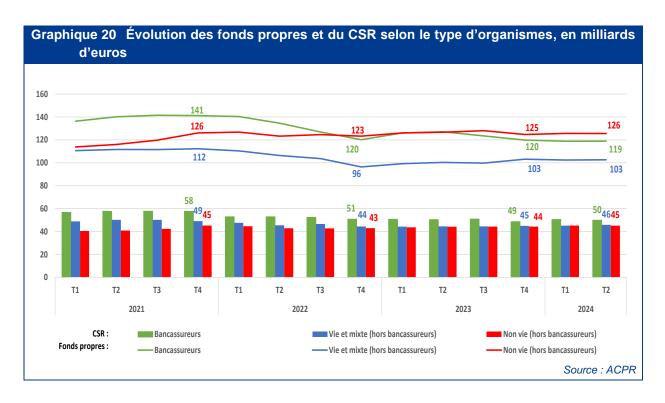
Notes:

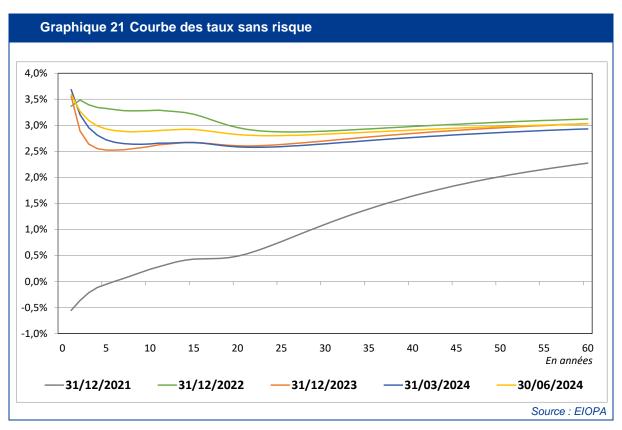
- Les montants de fin d'année sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle
- Taux de couverture calculé en tenant compte de la correction pour volatilité et de la mesure transitoire sur les provisions
- Les taux de couverture du CSR sont différents des chiffres clés car ils sont calculés par type d'organismes avec une distinction bancassureurs.





2. Évolution des fonds propres et du Capital de Solvabilité Requis selon le type d'organismes







Affaires directes en France: Les affaires d'un organisme d'assurance sont dites « directes » lorsqu'elles correspondent aux engagements, contractés à partir d'une implantation en France, pour lesquels l'assureur est responsable du paiement des prestations. Elles excluent de ce fait les acceptations en réassurance (réalisées par les réassureurs ou les assureurs), dont la responsabilité est toujours assurée par l'assureur dit « cédant », mais également les activités réalisées à l'étranger, via la libre prestation de services (LPS) ou via des succursales.

CSR: Capital de solvabilité requis

OPC : Organismes de placements collectifs, aussi appelés fonds d'investissement

PT: Provisions techniques

Ratio combiné : rapport des coûts totaux (charge de prestations et frais) et des primes. Il permet d'apprécier la rentabilité technique d'une activité. Il ne tient pas compte des résultats financiers. Le ratio est inférieur à 1 lorsque l'activité est techniquement rentable et inversement.

UC: Unités de compte



L'étude présente la situation des assureurs en France au premier semestre 2024. Elle se fonde sur les données annuelles et trimestrielles remises dans le cadre du *reporting* prudentiel Solvabilité II. Cette étude s'appuie ainsi sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.

Les données sont présentées sous la forme de graphiques et de tableaux pour les organismes soumis aux remises annuelles Solvabilité II sur base sociale, qu'ils soient agréés en tant qu'organismes vie, non vie ou mixtes.

Les chiffres clés sur le taux de couverture du CSR sont calculés en incluant les bancassureurs selon leur activité (vie/mixte ou non vie) contrairement aux graphique 18 à 21 qui les distinguent en tant que catégorie. Tous les autres indicateurs de cette publication incluent les bancassureurs selon leur type d'activité (vie/mixte/non vie).

L'analyse des flux nets en assurance-vie (section 2 du document) s'appuie quant à elle sur les données remises dans le cadre de la collecte prudentielle des flux d'assurance-vie par les organismes soumis à la collecte, hors organismes de retraite professionnelle supplémentaire. Les données de l'étude à partir de la semaine 23 correspondent à celles remises dans le cadre de la nouvelle instruction ACPR 2023-l-20 entrée en vigueur au 1er juillet 2024, abrogeant et remplaçant l'instruction n° 2013-l-15 du 12 novembre 2013, modifiée par l'instruction n° 2017-l-18 du 12 octobre 2017. L'étude s'appuie sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.